

## Air Canada prête à abandonner la CSeries

Air Canada menace d'annuler l'entente avec Bombardier pour l'achat d'avions de la CSeries si le projet de loi fédéral, qui assouplit ses obligations, n'est pas adopté tel quel et rapidement par le Parlement.

En comité sénatorial, mardi, un haut dirigeant d'Air Canada a admis que l'achat de 45 avions de la CSeries, et la promesse d'en faire l'entretien en sol québécois pour une période de 20 ans, sont conditionnels à l'adoption de la loi C-10.

«Nous ne sommes pas prêts à faire des investissements aussi importants dans un environnement d'incertitude légale», a reconnu un premier vice-président de l'entreprise, Kevin Howlett.

«Il y a des alternatives à la CSeries. Il existe d'autres manufacturiers qui construisent des avions comparables», a-t-il ajouté.

Certains sénateurs, dont le Manitobain Don Plett, n'ont pas apprécié la menace à peine voilée formulée par les représentants du transporteur. «En gros, on doit faire ce que vous voulez, sinon Air Canada va nous le faire payer», a laissé tomber M. Plett, visiblement irrité.

Forts de leur majorité, les libéraux de Justin Trudeau ont fait adopter à la Chambre des communes le projet de loi C-10, le 1er juin dernier. Mardi, le Comité sénatorial permanent des transports a approuvé le texte sans amendement. Des sénateurs ont toutefois exprimé leur dissidence. Si la volonté du comité est respectée, C-10 pourrait obtenir la sanction royale dès mercredi.

Le sénateur québécois Pierre-Hugues Boisvenu a quant à lui formulé le souhait d'obtenir des garanties d'Air Canada, en l'obligeant de construire les centres d'excellence à Montréal et Winnipeg.

«Une obligation si précise ne doit pas être dans le projet de loi», a réagi le directeur des affaires gouvernementales du transporteur, David Rheault.

Lors de son passage devant le comité en matinée, le secrétaire général de la FTQ, Serge Cadieux, a demandé aux sénateurs de laisser la justice suivre son cours (voir encadré).

M. Cadieux a vigoureusement plaidé en faveur d'amendements au projet de loi C-10, afin d'obliger Air Canada à maintenir l'entretien de ses appareils au pays et à rapatrier les emplois qui ont été délocalisés après la fermeture d'Aveos en 2012.

Le projet de loi C-10 vise à assouplir les règles qui forcent Air Canada à faire l'entretien de ses avions au Québec, en Ontario et au Manitoba. Dans sa forme actuelle, le texte stipule que le transporteur peut «modifier le type ou le volume d'une ou de plusieurs de ces activités dans chacune de ces provinces ainsi que le niveau d'emploi rattaché à ces activités».

